

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1423/SG/FP constatant la reprise de service d'un secrétaire-greffier de classe normale au District de Djibouti.

n° 69-1423/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
1 octobre 1969

Numéro JO
n° 22 du 25/10/1969

Date du numéro
25 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 12 septembre 1969, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au District de Djibouti (Ministère des Affaires intérieures) par M. Henri Aroul, secrétaire greffier de classe normale, 7e échelon.